

**Lisez ceci !**

## **L'ARAVM s'élève contre l'informel**

**L'**association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) a déposé récemment un dossier chez son avocat concernant (MAROC SÉLECTION) qui exploite et vend des prestations de voyage sur le web depuis début 2004 sans être titulaire du moindre agrément réglementaire.

En effet (Maroc Sélection) est une entité qui exerce illégalement par le biais d'Internet, le métier d'agent de voyage au Maroc et France et ce depuis plus d'une année et demie.

Avant d'engager une action en justice, l'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) a d'abord informé la Fédération Nationale des Agences de Voyages du Maroc (F.N.A.V.M) qui à son tour a écrit au ministère du tourisme (DEAT). L'ARAVM a informé également la délégation régionale du Ministère du Tourisme à Marrakech.

L'ARAVM réitère sa détermination à lutter contre ce fléau qui frappe notre profession et faire en sorte que la loi portant statut des agences des voyages soit respectée.

L'ARAVM a entrepris des démarches en France auprès de la chambre Syndicale régionale des agences de voyages d'Ile de France (SNAV /Paris) des actions également auprès de la préfecture de l'Ile de France car Maroc Sélection opère sans licence, ni au Maroc, ni en France. Aujourd'hui, il est temps de mettre un terme aux pratiques anarchiques et totalement illégales qui entachent notre profession par le fait de ces clandestins.

D'autres actions du même type auront lieu dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyage à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc, ni en France.

L'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession. Maroc Sélection n'est que le premier exemple qui va être fait, les autres vont suivre très rapidement.

Khalid MAJDI  
Président

L'Opinion : Jeudi 27 / 10 / 2005

**Lisez ceci !**

## **L'ARAVM s'élève contre l'informel**

**L'**association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) a déposé récemment un dossier chez son avocat concernant (MAROC SÉLECTION) qui exploite et vend des prestations de voyage sur le web depuis début 2004 sans être titulaire du moindre agrément réglementaire.

En effet (Maroc Sélection) est une entité qui exerce illégalement par le biais d'Internet, le métier d'agent de voyage au Maroc et France et ce depuis plus d'une année et demie.

Avant d'engager une action en justice, l'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) a d'abord informé la Fédération Nationale des Agences de Voyages du Maroc (F.N.A.V.M) qui à son tour a écrit au ministère du tourisme (DEAT). L'ARAVM a informé également la délégation régionale du Ministère du Tourisme à Marrakech.

L'ARAVM réitère sa détermination à lutter contre ce fléau qui frappe notre profession et faire en sorte que la loi portant statut des agences des voyages soit respectée.

L'ARAVM a entrepris des démarches en France auprès de la chambre Syndicale régionale des agences de voyages d'Ile de France (SNAV /Paris) des actions également auprès de la préfecture de l'Ile de France car Maroc Sélection opère sans licence, ni au Maroc, ni en France. Aujourd'hui, il est temps de mettre un terme aux pratiques anarchiques et totalement illégales qui entachent notre profession par le fait de ces clandestins.

D'autres actions du même type auront lieu dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyage à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc, ni en France.

L'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession. Maroc Sélection n'est que le premier exemple qui va être fait, les autres vont suivre très rapidement.

Khalid MAJDI  
Président

L'Opinion : Jeudi 27 / 10 / 2005

**Lisez ceci !**

## **L'ARAVM s'élève contre l'informel**

**L'**association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) a déposé récemment un dossier chez son avocat concernant (MAROC SÉLECTION) qui exploite et vend des prestations de voyage sur le web depuis début 2004 sans être titulaire du moindre agrément réglementaire.

En effet (Maroc Sélection) est une entité qui exerce illégalement par le biais d'Internet, le métier d'agent de voyage au Maroc et France et ce depuis plus d'une année et demie.

Avant d'engager une action en justice, l'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech (ARAVM) a d'abord informé la Fédération Nationale des Agences de Voyages du Maroc (EN.A.V.M) qui à son tour a écrit au ministère du tourisme (DEAT). L'ARAVM a informé également la délégation régionale du Ministère du Tourisme à Marrakech.

L'ARAVM réitère sa détermination à lutter contre ce fléau qui frappe notre profession et faire en sorte que la loi portant statut des agences des voyages soit respectée.

L'ARAVM a entrepris des démarches en France auprès de la chambre Syndicale régionale des agences de voyages d'Ile de France (SNAV /Paris) des actions également auprès de la préfecture de l'Ile de France car Maroc Sélection opère sans licence, ni au Maroc, ni en France. Aujourd'hui, il est temps de mettre un terme aux pratiques anarchiques et totalement illégales qui entachent notre profession par le fait de ces clandestins.

D'autres actions du même type auront lieu dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyage à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc, ni en France.

L'Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech dispose maintenant d'une longue liste d'intervenants qui parasitent notre profession. Maroc Sélection n'est que le premier exemple qui va être fait, les autres vont suivre très rapidement.

Khalid MAJDI  
Président

L'Opinion : Jeudi 27 / 10 / 2005